



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Matthieu

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRECE.

Voici le rapport de l'Étoile sur la Grèce :

Presque toutes les tristes nouvelles que nous avons données hier sur les Grecs sont confirmées aujourd'hui. Les détails publiés par les feuilles allemandes ne sont pas exacts ; mais ce qui est vrai c'est que 3,500 Grecs ont péri. Au départ des dernières nouvelles, 3,000 Grecs, commandés par le général Church, couronnaient encore les hauteurs de Phalère. Le 16 mai, c'est-à-dire dix jours après la sanglante défaite des Grecs, l'Acropolis tenait encore.

On se rappelle que 4,000 Grecs s'étaient mis en marche dans la direction d'Asomato, au nord du Pnyx, pour attaquer par derrière la position fortifiée des Turcs dans les bois des oliviers, tandis que les autres corps devaient l'attaquer de front.

Le 4, Karaïskaki attaqua les Turcs, et il périt avec 3,000 des siens. Le 6, l'affaire s'engagea avec les troupes de la flotte qui avaient opéré leur débarquement ; 2,000 hommes envoyés par Reschid-Pacha les ont attaqués, et la défaite des Grecs a été horrible ; sur 22 philhellènes 18 ont été tués. Lord Cochrane est parvenu avec beaucoup de peine à rejoindre à la nage une embarcation, et le général Church en ralliant les Grecs a failli être pris. Cette défaite est d'autant plus fâcheuse que tous les efforts des Grecs avaient tenu 10,000 hommes de débarquement pour sauver Athènes, que l'expédition avait été très bien conduite et que le séraskier devait être attaqué de deux côtés à la fois. C'est la cavalerie turque qui a jeté le désordre dans les rangs des Grecs. Ces premiers succès semblaient leur en promettre de nouveaux. C'est le 6 qu'a eu lieu cette funeste affaire. Toute la flotte grecque avait concouru à ce débarquement.

Une capitulation très honorable ayant été offerte aux Grecs enfermés dans l'Acropolis, ils ont déclaré que si le pacha voulait leurs armes, il pouvaient venir les prendre, et qu'ils ne rendraient la citadelle que morte. Le 13, lord Cochrane parcourait les îles de l'Archipel, demandant de nouveaux renforts.

Le sang a coulé de nouveau sous les murs d'Athènes dont la citadelle doit avoir succombé. Cet événement nous fait regretter plus vivement que jamais qu'une intervention puissante n'ait pas déjà mis un terme à la lutte sanglante qui afflige depuis long-temps l'Europe chrétienne. Nous espérons toutefois que le dernier et terrible événement qui vient d'avoir lieu hâtera une conclusion ; nous sommes même informés que notre ambassadeur à Londres, M. le prince de Polignac, doit signer, sous peu de jours, l'accord arrêté entre les cinq grandes puissances européennes pour la pacification de la Grèce. (Quotidienne.)

ANGLETERRE.

Londres, le 13 juin. — Le bill relatif au mariage de miss Turner a été lu pour la troisième fois dans la séance de la chambre des communes du 8 juin. Il ne manque plus maintenant à ce bill que l'assentiment royal pour qu'il ait force de loi.

On lit dans le Times de ce jour : « Des lettres de Vienne datées, qui ont été reçues hier matin, contiennent ce qui suit, comme réponse faite par le gouvernement turc, aux demandes répétées des ambassadeurs étrangers pour obtenir une déclaration catégorique sur les propositions tendantes à la pacification de la Grèce. D'abord le divan désire être informé quelle forme de gouvernement existe en Grèce et laquelle est reconnue par la nation entière, quels en sont les chefs, afin que la Porte connaisse le caractère de ceux avec lesquels elle doit négocier pour le traité qu'on lui demande. Les ministres turcs assurent qu'ils n'ont point connaissance de l'existence d'un pareil gouvernement ou d'individus chargés de pareilles attributions. »

Ils affirment que les Grecs sont un peuple traître et sans foi, dans lequel on ne peut placer aucune confiance pour l'accomplissement de stipulations qu'on pourrait faire avec eux, et ils citent à l'appui de cette assertion l'exemple récent du massacre des Turcs, après la reddition du monastère de St-Spiridon. Le sultan demande donc la punition de cet outrage, et l'établissement, pour régner sur la Grèce comme nation, d'une forme de gouvernement auquel tout le peuple jure obéissance, et qui sera reconnu ayant ce caractère par les souverains de l'Europe. Ces lettres de Vienne ne disent pas quelle réponse a été faite à ces représentations. Il est évident que ce n'est qu'un expédient du divan pour gagner du temps. »

Dans la chambre des pairs, ce soir, on a repris la discussion sur le bill relativement aux céréales. Le rapport du comité a été présenté : quand on en est venu à l'amendement du duc de Wellington, lord Godericht s'y est opposé, et le duc de Wellington, après avoir donné des explications sur sa conduite a déclaré qu'il le retirait ; mais d'autres pairs ayant persisté à l'appuyer, il en est résulté une longue discussion ; enfin la chambre a été aux voix. Voici le résultat des votes : Pour l'amendement du duc de Wellington 133, contre l'amendement 122, majorité pour l'adoption de l'amendement 11.

L'honorable compagnie des marchands tailleurs a donné hier une fête splendide aux ministres démissionnaires. Le comte d'Eldon, le duc de Wellington, M. Peel et un grand nombre de nobles et gentlemen y ont assisté, les anciens ministres ont été vivement applaudis, et surtout quand on a proposé dans la formule ordinaire la santé du très honorable Robert Peel, citoyen et marchand tailleur ; les applaudissemens sont devenus tumultueux.

Le toast l'église et le roi a été vivement accueilli par les assistants. Enfin, tout ce qui s'est passé à cette fête annonce de la part de ceux qui y ont assisté, un grand attachement aux sentimens constitutionnels ; mais beaucoup d'hostilité contre le ministère actuel.

FRANCE.

Paris 15 juin — Malgré les bruits qui sont généralement répandus sur le rétablissement de la censure après la clôture de la session, il paraît que cette mesure n'est pas encore définitivement arrêtée, et que les avis sont grandement partagés dans le conseil. La question a dû être discutée de nouveau aujourd'hui. Les moins aveugle savent bien que le parti jésuitique sera le seul à tirer avantage du silence de la presse, et qu'il en profitera pour renverser ses rivaux aussi bien que pour subjuger ses adversaires. (Courrier français.)

Les lettres de Marseille du 9 de ce mois font connaître que la crainte des corsaires algériens avait arrêté plusieurs expéditions ; on a en effet la certitude que ces pirates ont fait récemment plusieurs armemens qu'on disait destinés à courir sur les Toscans, et l'on craint maintenant qu'ils ne courent sur les navires français. Il paraît, comme on l'avait cru dès le principe, que les récriminations du dey contre le pape ne sont pas étrangères à ce qui arrive. M. Deval, consul de France à Alger, est, dit-on, en même temps consul de sa sainteté. Le dey, qui a à se plaindre du gouvernement pontifical, a fait appeler M. Deval, qui s'est présenté en costume de consul français ; mais le dey l'a renvoyé, en lui disant que c'était au consul de S. S. qu'il voulait parler, et M. Deval ayant reparu avec les insignes de consul de souverain pontife, le dey s'est plaint de l'inexécution des engagements du pape, engagements qu'on prétend avoir été garantis par la France. M. Deval a répondu avec fermeté : c'est alors que le dey a éclaté en menaces.

A compter de demain le Pilote cessera de paraître. La Gazette de France et le Journal de Paris ne tarderont pas à suivre cet exemple.

On écrit de Toulon : « Il règne ici dans la marine royale une grande activité. On arme presque tous les bâtimens. S'agit-il de bombarder Alger, d'appuyer les négociations de Constantinople ou d'attaquer Saint-Domingue ? A l'importance des préparatifs on serait tenté de croire que ces trois projets occupent à la fois notre gouvernement. Quoi qu'il en soit, il est certain que personne ici ne sait rien de positif à cet égard, pas même le commandant de la marine royale. » (Précurseur.)

Le testament de Bonaparte donne lieu en ce moment à une contestation fort singulière. Un legs de 100,000 francs a été fait au fils du général Dugommier, sous lequel on sait que Napoléon a fait ses premières campagnes, à l'armée des Pyrénées ; et qui a été tué en 1793, à la bataille de Saint-Sébastien. Le général Dugommier n'a laissé, à ce qu'il paraît, qu'un seul fils légitime, qui est décédé sans postérité. Sa veuve prétend qu'à défaut d'autres descendans, elle a seule le droit de recueillir le bénéfice de cette disposition. MM. les généraux Bertrand et Montholon opposaient à sa réclamation l'incompétence des tribunaux français pour statuer sur des difficultés élevées à l'occasion d'un testament fait à Sainte-Hélène, et dé-

posé en Angleterre : et il semblait que cette seule question de déclinatoire devait être agitée, lorsqu'est intervenu M. Adonis Dugommier, officier d'un régiment de ligne, lequel prétend qu'en sa qualité de seul fils survivant du général Dugommier, lui seul doit profiter du legs. La veuve le repousse, en prétendant qu'il est fils naturel adultérin, parce qu'il doit sa naissance aux liaisons du général avec une jeune créole de la Guadeloupe, qui même s'il faut l'en croire, était femme de couleur et esclave.

La cause a été appelée aujourd'hui au tribunal de première instance M^e. Gairal, avocat de la veuve, et M^e. Chédeville, avoué, ont demandé la remise à huitaine. M. Sebire, avocat de M. Adonis Dugommier, a demandé et obtenu la remise à quinzaine.

— Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs a déclaré valable les titres de M. le comte de Chabrilland, appelé, par ordonnance royale du 23 décembre 1823, à recueillir la pairie de M. le comte de St.-Vallier, décédé le 13 mars 1824.

Le projet de loi relatif à l'acquisition de la portion du Palais-Bourbon occupée par la chambre des députés, a été adopté à la majorité de 93 voix contre 24.

La chambre s'est occupée ensuite du projet de loi relatif à l'inscription des pensions militaires. Le projet a été adopté à la majorité de 86 voix contre 11. Demain, le rapport sur le projet de loi des finances.

— Le *Journal de Pétersbourg* contient des nouvelles de l'armée de Géorgie. Il en résulte que l'avant-garde du général Bendorff a pénétré jusqu'aux environs de la forteresse d'Erivan, en dispersant les troupes persanes qui avaient voulu s'opposer à sa marche. Les Russes avaient pris position sur une hauteur, où ils avaient établi une batterie qui avait déjà causé des dommages à la ville. Une sortie de la garnison a été repoussée par les troupes russes. (La ville d'Erivan ou Chirvan, capitale de l'Arménie persane, près la rivière de Xenqui, est bâtie sur le bord d'un affreux précipice, et environnée d'une double muraille, avec un château sur un rocher escarpé; assiégée vainement par les Russes en 1769, elle fut prise par eux en 1803, mais deux mois après ils furent contraints de l'abandonner; Erivan est à 80 lieues d'Erzeroum, capitale de l'Arménie turque.)

« Le cavalerie persane qui occupait les hauteurs dans la direction de Nakhitschevan, s'est également retirée. Le 25 avril (7 mai), il y a eu encore quelques escarmouches entre les troupes de la position du mont Heraclius, et deux compagnies russes, commandées par le lieutenant Aristoff. L'avantage est resté à ces derniers. L'ennemi a laissé nombre de morts sur la place.

« Les environs d'Erivan offrent de beaux pâturages à la cavalerie russe. Le général Paskewitsch se proposait de quitter incessamment Tiflis pour se porter en avant. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 18 JUIN.

Hier, vers six heures du soir, dans les environs de la batte; un jeune homme se précipita dans la Meuse; le sieur Thomas Patron, qui se trouvait à portée, se jeta de suite dans la rivière et le ramena sur le bord au moment où il allait disparaître. Le sieur Patron est honorablement connu par son dévouement dans de pareilles circonstances. c'est, dit-on, le 7^e individu que depuis quatre ans, il a le bonheur d'arracher à la mort.

— Le 28 janvier dernier est arrivé à Batavia, le navire *Fortitudo*, capitaine Vandenbroek, et le 12 février, le navire *Arinus Marinus*, capitaine Hahn; tous deux ayant à bord des troupes expéditionnaires; le premier parti d'Anvers, et le second de Rotterdam.

— Une personne arrivée le 11 juin de St.-Pétersbourg à Londres par le bateau à vapeur, a apporté la nouvelle qu'une flotte russe forte de neuf vaisseaux de ligne et du même nombre de frégates, était sur le point de mettre à la voile de Cronstadt pour la Méditerranée.

— Un bureau de police vient d'être établi à Constantinople pour surveiller les étrangers. Ce bureau est composé d'un président, d'un sous-président, de quatre premiers secrétaires et d'un grand nombre de commis et d'agens. Toute cette population est recrutée parmi les francs, plus habiles que les Turcs dans l'exercice de ces honorables fonctions.

On parle aussi à Constantinople de l'organisation d'un ministère de la guerre à la manière européenne.

— Le bruit court en Allemagne que le sultan Mahmoud est l'un des propriétaires de *l'Observateur autrichien* et du journal *l'Ober-Post-Amt* de Francfort-sur-le-Mein. (J. du C. d'Anvers.)

Les rapports de *l'Etoile* confirment partie des fatales nouvelles annoncées par la *Gazette d'Augsbourg*. Il n'est que trop vrai que 3,500 braves, et Karaïskaki à leur tête, sont tombés sous les murs de l'Acropolis, que leur dévouement n'a pu délivrer. C'était, dit-on, les derniers défenseurs, le dernier espoir de la Grèce. Les hordes Egyptiennes pourront sans obstacle porter partout le fer et la flamme. La Grèce mutilée et sanglante est désormais livrée à leur rage. En vain depuis quatre ans, tout ce qui porte un cœur d'homme a imploré le secours des princes chrétiens, leurs bataillons sont restés paisiblement l'arme au bras, devant le massacre d'une population entière. Les gouvernements n'ont eu d'entraîlles que pour le despotisme: c'est en Espagne, c'est à Naples, c'est dans le Piémont qu'ils ont porté la guerre, c'est le pouvoir absolu qu'ils ont secouru,

qu'ils ont tenu à honneur de défendre. Que cette indifférence et cette vive pitié va les recommander à l'estime et à l'amour des peuples!

Les dernières nouvelles sont de la nature la plus affligeante pour les amis de la cause des hellènes. La valeur, l'expérience de lord Cochrane, et du général Church n'ont pu épargner aux Grecs une défaite; tout a cédé au nombre. On sait quel effet magique produisait le nom de Cochrane sur le soldat: conduit par l'illustre marin, il se croyait invincible. L'illusion est détruite, et peut-être le découragement va succéder à l'enthousiasme. Le bruit avait couru d'abord que le général Church avait été fait prisonnier; il paraît qu'on a point à déplorer ce malheur. Le général anglais est même parvenu à rallier quelques faibles débris des corps hellènes, avec lesquels il s'est retiré dans les montagnes qui avoisinent Phalère. La *Quotidienne* annonce, d'autre part, que les derniers coups qui viennent de frapper la Grèce semblent avoir stimulé le flegme de la diplomatie européenne et que l'on va signer un traité. Mais quoiqu'elle fasse aujourd'hui, le sang qui coule depuis six ans, criera éternellement vengeance et accusera ses homicides lenteurs.

Le désastre des héroïques défenseurs d'Athènes, dit à cette occasion, le *Courrier français*, touchera-t-il enfin ceux qui dirigent les cabinets? Se persuaderont-ils qu'ils n'ont pas un moment à perdre pour sauver, s'il n'est trop tard, par leur intervention effective, autre chose que des cendres et des cadavres? Ils font d'éternels reproches aux Grecs, d'éternelles remontrances aux Turcs; et, pendant qu'ils pérorent, les Turcs massacrent; il est plus que tems de mettre un terme à cette sanglante dérision, et nous dirons à cette diplomatie européenne, si cruellement pédante:

... tire les du danger;
Tu feras après ta harangue.

TRIBUNAUX. — Le 11 de ce mois la cour de Liège (3^e chambre), a prononcé sur une cause à laquelle les parties avaient donné une assez grande publicité et qui, sous quelques rapports, en était digne.

La question principale était de savoir si l'on peut considérer comme passible de répétition pour fait d'usage, en vertu de la loi du 3 septembre 1807, les bénéfices alloués et produits par un contrat où, à côté d'une espèce d'association formée par deux maîtres de forges pour l'obtention et le partage d'une fourniture mise en adjudication par le gouvernement, se trouve la stipulation d'un prêt sans intérêt fait à celui qui a consenti sur sa part, au profit de l'autre, le prélèvement de ces bénéfices.

Le tribunal de commerce séant à Liège avait adopté l'affirmative; mais devant la cour la question a reçu par la voie de l'impression et à l'audience, des développements fort intéressants qui ont amené la réformation du jugement.

La cour a été tellement frappée des considérations exclusives de toute idée d'usage, qu'elle a cru inutile de s'occuper d'une fin de non recevoir tirée de l'autorité de la chose jugée, qui se présentait avec des caractères fort singuliers.

L'appelant (M. Lentz Detienne) était défendu par M^e. Teste et Lesoinne.

L'intimé (le Sr. Jaumenne) a été vainement secondé par M^e. de Sauvage et Forgeur.

Teste.

Instruction publique dans l'état de New-York et dans le royaume des Pays-Bas.

De tous les états de la confédération américaine, l'état de New-York est celui qui procure le plus largement les avantages de l'instruction élémentaire. On trouve dans la *Revue américaine*, qu'en 1823, cet état comptait 7713 écoles où l'on avait instruit 400,534 enfans. Aussi cette province, l'emporte à cet égard sur les pays les plus civilisés et les plus éclairés de l'ancien monde. Puisqu'en Angleterre un 15^e. seulement de la population, et en Écosse un 10^e. fréquentent annuellement les écoles, et dans l'état de New-York la population de ses écoles forme plus du quart de la population totale.

Dans les Pays-Bas la population est de 6,157,286 ames, on voit, d'après le rapport sur l'instruction publique, présentée aux états généraux, que nombre des élèves qui fréquentent les écoles élémentaires était en 1826, pour tout le royaume, de 633,859, c'est-à-dire environ le dixième de la population. Dans les provinces méridionales où l'instruction est moins généralement répandue qu'en Hollande, la population des écoles égale à peu près le 12^e de la population totale. Dans la province de Liège, la moins bien partagée du royaume, sous le rapport de l'instruction élémentaire, la population des écoles s'élevait en 1826, à 23,333 élèves, c'est-à-dire un peu moins que le 14^e de la population totale de la province.

En Hollande, dans la province d'Overyssel, celle de toutes les provinces où l'instruction est le plus répandue, les écoles sont fréquentées par le sixième environ de la population.

RÉGIME DES PRISONS AUX ÉTATS-UNIS.

Maison de refuge. D'après le second rapport annuel de la société de correction pour les jeunes gens, à New-York, il se trouvait, au 1^{er}. janvier, cent vingt-cinq garçons et vingt-neuf filles dans la maison de refuge; ces prisonniers sont renfermés dans des bâtimens séparés, et les jeunes gens d'un sexe ne peuvent avoir aucune communication avec ceux de l'autre. Les garçons sont employés à des travaux mécaniques, proportionnés à leur âge et à leur capacité, et les filles, sous la surveillance d'une maîtresse et d'un comité de dames, sont

formées aux devoirs du ménage; on leur apprend à tresser la paille, à tricoter, etc. Ces enfants passent quatre heures de la journée dans leurs écoles respectives: là, on les instruit dans toutes les branches de l'éducation pratique. On a acheté pendant l'année une bibliothèque, des cartes géographiques et des globes, et la présence de ces objets a redoublé, en lui donnant un aliment plus vaste, l'ardeur que ces jeunes condamnés avaient déjà généralement pour l'étude. (Revue américaine.)

Armée des États-Unis. — L'armée des États-Unis était composée, en novembre 1826, de 5,809 hommes, officiers et soldats: la milice comptait 1,103,878 hommes. 30,000 dépôts d'armes avaient été établis en 1824 et 1825, d'après la loi de 1808, pour l'armement et l'équipement de la milice.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Un jeune commis du commerce anglais a inventé et construit, dans ses momens de loisirs, un modèle de voiture à vapeur, propre à être employé sur les routes ordinaires. Il l'a présenté à l'institution mécanique de la ville de Hull, et l'a fait opérer devant une multitude de personnes, qui s'étaient rassemblées pour voir cette petite merveille. C'est une voiture à trois roues, longue de 11 pouces, pesant 32 onces, et qu'on dirige au moyen d'un levier placé en avant. La machine à vapeur est en arrière. La bouilloire est un cylindre d'un demi pouce; elle contient la huitième partie d'une pinte d'eau, qui est chauffée par une lampe. La vapeur qu'elle génère suffit pour faire aller la machine pendant une demi heure. Les mouvemens sont prompts, justes et faciles. On peut faire tourner la voiture dans un cercle dont le diamètre a deux fois seulement sa longueur, et il est aisé de la faire aller en arrière subitement. Quand l'impulsion agit en ligne droite, sa plus grande rapidité excède cinq milles à l'heure, ou près de deux lieues. Le jeune inventeur a été couvert d'applaudissemens, et on lui a prodigué les encouragemens pour l'exécution de nouvelles machines. C'est la fondation de l'institution de Hull qui a fait éclore ce remarquable talent.

La *Vie de Napoléon*, par Walter Scott, sera définitivement publiée à Londres le 30 de ce mois par le libraire Longman: elle aura 9 vol. seulement, et non pas 12 comme on l'a dit par erreur.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 14 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 101 fr. 90 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juis. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 00, juis. du 22 décembre, 69 90. — Action de la banque, 2030 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 59 1/8 c. Emprunt d'Haiti, 680 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 15 juin. — Dette active, 53 5/8. Différée 109 1/28. Bill de change, 18 1/4. Synd. 96 3/4. Rente remb. 88 7/8 Act. de soc. omm. 88 3/8.

BOURSE D'ANVERS, du 16 juin. — Effets publics. Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 53. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 88 7/8. Act. de la soc. comm., 4 1/2 d'int., 88 1/4.

Changes. — L'Amsterdam court a été demandé à 112 p. cent. Il ne s'est rien traité en Londres, il est coté; le court a fl. 12 05 c. et les deux mois a fl. 12; le Paris court a été demandé à 47 3/4 A, le papier à terme a été offert, à deux mois fl. 47, et à trois mois 47 7/8; le Francfort court a trouvé son placement à 33 5/8 A, le papier à six semaines a été demandé à 35 1/2 A, le papier à trois mois a été offert à 35 3/8 P.; le Hambourg manque, il est coté; le court a 34 15/16 A, deux mois 35 1/8 P., trois mois 35 3/8 P. Escompte 4 p/100.

PROVINCE DE LIÈGE.

Réadjudication. — Le lundi 25 du courant à onze heures du matin, il sera procédé à l'hôtel des états, rue Agimont à Liège, pardevant les membres de la députation des états délégués à cet effet, et en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, à la réadjudication des ouvrages à exécuter pour la construction d'un chemin de halage, avec pierre et empierrément dans la commune de Lixhe au village de Nivelles sur la rive gauche de la Meuse.

Cette réadjudication aura lieu par soumissions et aux enchères. Le devis d'après lequel il sera procédé, est déposé audit hôtel et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture, et obtenir tous les renseignemens et éclaircissemens nécessaires. — A Liège, le 13 juin 1827.

Le greffier des états de la province de Liège, chev. de l'ordre du lion belge, Brandes. (376)

ÉTAT CIVIL du 16 juin. — Naissances: 3 garç., 2 filles.

Décès, 1 garç., 1 fille, 1 homme; savoir:

Thomas Christian Joseph Bourguignon, âgé de 29 ans 11 mois et 16 jours, rue Féronstrée, n. 563, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

—(—)—

Dépôt d'ARDOISES à un prix très modéré,

Chez Discry-Legros, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau, n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (29)

Les artistes de l'orchestre ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils donneront, cet été à la Société d'Emulation, trois concerts à leur bénéfice. Le 1er. aura lieu le 29 juin, et les autres dans les mois de juillet et août.

Souscription pour les trois concerts.

2 cartes, une d'homme et une de dame, 3 florins.

1 carte d'homme, 2 florins.

Les non souscripteurs payeront un florin par concert.

On peut souscrire à présent à la Société d'Emulation et au bureau du journal *Mathieu Laensbergh*. (408)

Faillite du sieur Ch. Lhomme, fabricant de fayence à Huy.

Par jugement rendu le 15 de ce mois, enregistré le même jour, le tribunal civil de première instance séant à Huy, remplissant en ce cas, les fonctions de tribunal de commerce, a déclaré Charles Lhomme, fabricant de fayence, domicilié à Huy, en état de faillite.

L'ouverture de la faillite est provisoirement fixée au vingt huit mai dernier.

Sont nommés, commissaire M. Beckers, juge, et agents Thyron et Donckier, fils avocats.

Huy, le 16 juin 1827.

Pour extrait conforme:

Is. DONCKIER, fils. H. THYRON, avocats. (404)

On ignore qui peut avoir fait insérer dans les feuilles que *Hubin*, père demeurant à Huy aurait cessé sa pharmacie.

Des arrangemens, il est vrai, ont été pris entre lui et son gendre, M. *Fain*; mais la pharmacie n'a essayé aucun retard; et la nouvelle alliance, les soins réunis du beau père et de son gendre, déjà avantageusement connu, loin d'avoir diminué la confiance, ont au contraire augmenté de beaucoup les progrès de la pharmacie.

Huy, 16 juin 1827. *Hubin* père, pharmacien. (405)

DÉPOT DE TABAC.

Mêmes procédés que Mrs. Robillard et Cie., de Paris.

Rue Féronstrée, n. 676, près la ci-devant église de St. George, l'on peut se procurer au prix de fabrique, en paquets de 114 livre des Pays-Bas, les qualités de tabac en poudre suivantes, savoir:

Véritable Robillard. A l'instar de l'ancienne ferme de France
Prince-Régent, Mixture, Loudon. Royal de Paris n. 1.
Tonka. Bolongaro d'Amsterdam.

L'on y trouve aussi de très bons cigarres blancs parfumés, au prix de 50 cents P. B. le paquet de 20 cigarres. (403)

Vin de Bordeaux pour a 40 et 45 cents la bouteille. — Véritable genièvre de Schiedam, et eau-de-vie de la fabrique de M. Hermans, à juste prix, au n. 567, rue Féronstrée. (401)

Vins de Bordeaux et Moselle de l'année 1825, à 47 cents la bouteille; *Elixir* d'Hollande, et *Liqueurs* de toute espèce à juste prix, chez *Musch*, rue sur Meuse, n. 374, au Cornet d'or.

A vendre une pharmacie neuve, on accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser à M. DD. *Wilmotte*, au Soleil, en Pécheurie. (317)

Au monton noir, rue Neuvice,

On vient de recevoir un nouvel envoi de chapeaux de paille de Paris pour homme. (409)

M. *Vosgien*, luthier, élève de *Lupot*, venant de Paris, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs et professeurs de musique de cette ville, qu'il vient d'arriver à Liège dans l'intention de s'y fixer pour la réparation des violons, violoncelles etc. Il fabrique aussi des guitares et tout ce qui concerne son état, le tout avec la dernière perfection. Messieurs les professeurs et amateurs qui désireroient lui parler pour quelque ouvrage, voudront bien s'adresser rue Souverain-Pont, n. 320. (341)

Il s'ouvrira le 20 du courant, à neuf heures du matin et 2 heures après midi, un cours de dessin en cheveux, dans tous les genres. Les personnes qui désirent posséder cet agréable talent, peuvent s'adresser au n. 24, Place du Marché. On donnera des leçons particulières aux personnes qui le désireront. (368)

On cherche un élève en pharmacie qui ait deux à trois ans de pratique. S'adresser sur le Marché, n. 992.

A vendre une belle calèche avec persiennes; une chaise de poste très bien conditionnée ayant peu servi, et une juvent pleine race normande, sans défaut. S'adresser au pied de la Haute-Sauvinière, n. 40, où il y a plusieurs beaux appartemens à louer. (392)

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois places et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

Une cuisinière peut se présenter au n. 1392, vis-à-vis de St-Pholien. (298)

Lundi 25 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire *PAQUE*, procédera à la vente aux enchères publiques en son étude, rue St. Hubert, d'une maison neuve, avec distillerie et dépendance, située à Liège, rue entre Deux-Ponts, Outre-Meuse, portant l'enseigne de la Barbe d'Or. Aux conditions dont on peut prendre communication en son étude. (308)

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le six mai 1827, y enregistré le 8 juin suivant; les héritiers bénéficiaires de M. Marthoz, en son vivant notaire à Spa; feront exposer en vente aux enchères, le 21 juin, à deux heures de relevée, pardevant M. Hauregard, juge de paix du canton de Spa, à la maison commune dudit Spa, par le ministère de Me. Joris, notaire, commis par le jugement précité.

1° Une maison portant l'enseigne du Printemps, n. 230, appartenances et dépendances, sise à Spa, rue entre les Ponts.

2° Un bois dit du Poubon, commune de Sart, de dix bonniers 64 perches.

3° Un pré d'environ trois perches, sis à Spa, sur le chemin de la Sauvenière; aux clauses et conditions qu'on peut voir au bureau de M. le juge de paix à Hauregard Jehauster, et en l'étude dudit notaire, à Spa. (238)

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE A VENDRE.

Le 29 juin 1827, à une heure après-midi, il sera procédé à la vente publique des biens suivans, chez Meys, cabaretier, à Thisnes, district de Waremme, province de Liège:

1° Une maison très spacieuse, construite en briques et couverte en ardoises, remise, écurie et cour, avec 1 bonnier 98 perches 87 aunes P.-B. de prairie arborée et closière, formant un ensemble situé au centre de la commune de Thisnes.

2° Et 11 bonniers 33 perches 98 aunes de terre en plusieurs pièces, situées sous ledit Thisnes et environ.

S'adresser pour les conditions de la vente, ou pour les renseignements ultérieurs que l'on pourrait désirer, à M. Mottin, secrétaire communal, à Hannut. (326)

358) A louer pour la St. Jean prochain, une maison portant le n. 843, avec un jardin y attenant, située à Fragnée, quartier du Sud de cette ville.

S'adresser au sieur André Gilot, propriétaire, rue Neuville, sur Avroy.

A vendre une ferme située dans la commune de Thimister, au lieu dit Haute-Saurée, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation et environ 13 bonniers de jardin, prairies et terres.

Les titres de propriété présentent toute sûreté à l'acquéreur, qui aura des facilités pour le paiement.

S'adresser à Mr. H. J. Detrouz, place du Marché, n. 1111, à Verviers.

Lundi 25 juin 1827, la commission des Hospices Civils de Huy fera procéder, en la salle de ses séances rue sous le Château, à 3 heures de relevée, à la vente aux enchères de deux maisons tenant l'une à l'autre, situées rue du Tribunal à Huy, portant les n° 233 et 234.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de 2000 fl. Pays-Bas, que l'acquéreur pourra retenir moyennant une rente de cinq pour 1°.

S'adresser, pour connaître les conditions, au secrétariat de ladite commission et à Mre. Grégoire, notaire à Huy. (379)

Jeudi 21 de ce mois, à 3 heures de relevée, on exposera en vente aux enchères en l'étude du notaire Péque.

1° Une maison, sise à Liège, rue Table de Pierre, occupée par Mme. Gahy.

2° Une maison, située en Basses-Wez, près de Bressoux, commune de Grivegnée, occupée par M. Malherbe, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire. (308)

Cave à louer, quai de la Sauvenière, n. 809. (328)

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstreicht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grand écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commerce.

S'adresser sur la Batte, n. 1078.

(361) A vendre une maison de commerce, sise au Pont de Torrent, n° 698, près de la rue de la Régence. S'adresser au notaire Dusart.

MAISON A VENDRE.

La belle maison de M. le chanoine Wauthy, sise à Liège, place derrière St. Paul, avec porte cochère, grande cour, jardins longeant le canal près le pont d'Avroy, d'où on jouit de la plus belle vue, et une sortie sur la rue du pont d'Avroy, sera vendue aux enchères le jeudi vingt-un juin 1827, à trois heures précises de relevée.

Cette vente aura lieu dans une salle de la maison par le ministère de Me Keppenne notaire à Liège à qui on peut s'adresser pour en connaître les conditions.

La maison sera ouverte, jusqu'au jour de la vente aux amateurs qui pourront l'examiner à loisir et en reconnaître tous les agrémens.

VENTE D'HERBES.

Jeudi prochain, 21 juin 1827, à une heure de relevée, chez les enfans Hermans, rue Piepelpoel, à Tongres, il sera procédé par le notaire Vandebosch, de Tongres, à l'adjudication publique aux enchères par portions et à crédit, des herbes croissant sur environ cinquante bonniers de prés, situés en différentes pièces près de la ville de Tongres.

S'adresser audit notaire pour tous renseignements. (383)

Il sera procédé le 25 courant, par autorité de justice, à la vente aux enchères d'une petite ferme, sise à Rafhay, commune d'Olne, contenant un bonnier et demi, appartenant à Thomas Pirnay et ses enfans, par le ministère de Me. Regnier, notaire, à Olne, au domicile de M. Detiffe, échevin de la commune. (406)

() On désire trouver à 4 et demi pour 100 sur bonnes hypothèques patrimoniales 1°, un capital de 70,000 fls.; 2° un de 20000 fls. et un de 10000 fls. des P.-B. S'adresser rue Hors-Château, n. 222.

Trente mille florins à placer sur hypothèque, on les diviserait aussi par dix mille. S'adresser à Me. Henard, avocat, faubourg d'Amersceur, n. 117. (400)

Quartier et chambres à louer, rue Barbe-d'Or, n. 1039, près de la Batte. (364)

Maison à louer pour le 24 juin en tout ou en partie, occupée par J. H. Demonceau, commissionnaire, sur la Batte, n. 1093. (177)

(359) A louer pour le 1er août prochain, un quartier composé d'une pièce au rez-de-chaussée et de deux belles chambres au premier, dépendant d'une maison, sise rue du Pot d'Or, n. 641. — S'y adresser.

Notes grammaticales, par T. J. Angenot, instituteur primaire, à Verviers, se vend chez M. F. Loxhay, rue de la Magdelaine, à Liège. (386)

Vente volontaire d'une belle propriété connue sous le nom de SLAVANTE.

Le lundi 25 juin 1827, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire Deflize, résidant à Maëstreicht, rue des Capucins, n. 1101, il sera procédé à la vente publique.

D'une très belle propriété, nommée SLAVANTE, entourée de murailles, et située au bord de la Meuse, sur la montagne de St.-Pierre, près Maëstreicht; elle consiste en 1°. une belle maison bien construite avec salon, et 5 chambres au rez-de-chaussée, plus 2 balcons donnant sur la meuse, au 1er étage 11 chambres surmontées de 2 greniers couverts d'un solide toit en ardoises. 2°. Une chapelle. 3°. Une remise et différentes écuries. 4°. Un puits et une immense citerne, contenant environ 2000 barils. 5°. Sept jardins situés en amphithéâtre jusqu'au bord de la meuse et contenant un nombre infini d'excellents arbres fruitiers; au-dessous de ces bâtimens et jardins, se trouvent 8 caves dont quelques unes peuvent servir à l'exploitation d'une carrière de blocs de sable.

Cette propriété par sa situation et ses vues pittoresques, est une des plus belles connues dans la province de Limbourg; elle offre une superficie d'environ 2 bonniers 50 perches carrées, et aboutit vers le levant à la meuse, vers le midi et le couchant à M. Coenegracht et la montagne, vers le nord à MM. Coenegracht et Blankers.

On peut prendre inspection des conditions qui sont très favorables pour l'acquéreur, 8 jours avant la vente en la demeure dudit notaire. (333)

(354) Très belle propriété patrimoniale située dans l'arrondissement de Huy, province de Liège, à vendre.

Jeudi 5 juillet 1827, Messieurs

1° Charles Tremouroux, à titre de Mde. son épouse, demeurant à Namur;

2° Philippe-François-Marie Misson, demeurant à Flawinne.

3° Etienne-Laurent-Mathieu Loche, à titre de Mde. son épouse demeurant à Yvetot;

4° Ferdinand-Emmanuel-Joseph Clavreau, aussi à titre de Mde. son épouse, demeurant à Dinant;

Et 5° Jean-Philippe Dediast, demeurant à Avin, cessionnaire des droits et actions de M. Jean-Joseph-Marie-Xavier Donckier, également à titre de Madame son épouse, demeurant à Huy;

Feront vendre publiquement, au plus offrant, en une seule séance, la superbe terre ci-devant seigneuriale de Wasseige, avec tous droits et prérogatives qui pourraient y être attachés, composée d'un château couvert en ardoises, jardins et allées magnifiques, remises, écuries, cour, bois, bosquets, étangs remplis de poissons de différentes espèces, réservoirs, ferme contigue audit château, composée de beaux bâtimens, écurie, étables, bergeries, toits à porcs grange, le tout aussi couvert en ardoises, prairies, enclos et terres labourables, située dans l'un des plus fertiles et des plus agréables endroits de la province de Liège.

L'ensemble de cette belle propriété, très heureuse en gibiers, contenant environ cent vingt-deux bonniers cinq perches 76 aunes, qui se trouve à quatre lieues de Namur, à proximité de la grand'route qui conduit de ce dernier endroit à Louvain, est dans les jardins traversée par la Mehaigne, rivière fort abondante en brochets, carpes, anguilles, perches, écrevisses et autres poissons divers.

Cette vente se fera ledit jour, à onze heures du matin, en l'étude de Mre. Gislain, notaire royal, demeurant à Namur, place d'Armes, n. 624, aux conditions lors à prélire, que l'on pourra voir entretemps chez ledit Mre. Gislain.